

## Attestation – Inscription Vide Grenier se déroulant le Dimanche 26 janvier 2020 au Gymnase Municipal de Nivolas Vermelle

### Personne morale (Professionnel)

#### Je soussigné(e),

Nom ..... Prénom .....

Raison sociale .....

N° de registre du commerce ..... de .....

Adresse du siège social .....

Code postal ..... Ville .....

Adresse du représentant .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. : ..... email .....

Titulaire de la pièce d'identité : Carte d'identité – Permis de conduire – Passeport (rayer les mentions inutiles)

Numéro .....

Délivrée le..... par .....

N° d'immatriculation du véhicule .....

#### Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L310-6 du Code du Commerce et de répondre à l'article R 321-1 du Code pénal
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321-7 du Code Pénal)

#### Réservation par courrier ou par email : [lesouvidesongrenier@gmail.com](mailto:lesouvidesongrenier@gmail.com)

Marchandises exposées.....

	Quantité		Sous Total
Nombre de mètres linéaires intérieurs		Prix du mètre linéaire intérieur : <b>4 €</b>	
Nombre de table(s) retenue(s) (1m environ - Stock limité)		Prix de la Location d'une table : <b>2 €</b> (avec 2 chaises)	
<b>Total</b>			

Ci-joint règlement de ..... euro (Chèque à l'ordre du Sou des Ecoles de Nivolas Vermelle)

**Joindre un chèque de la totalité pour une réservation ferme accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité. Toute réservation avec règlement non reçue le 26 janvier 2020 sera considérée comme nulle et l'emplacement attribué à nouveau. Le jour du vide grenier, la réservation sera conservée jusqu'à 08h00. Au-delà l'emplacement pourra être attribué à une autre personne.**

Fait à : ..... Le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »

#### Réception des exposants de 06h00 à 08h00 - Ouverture au Public de 08h00 à 17h00

Le Sou des Ecoles de Nivolas Vermelle se réserve le droit de refuser tout exposant dont les marchandises ne correspondent pas aux marchandises déclarées ou autorisées et de ne pas respecter les demandes d'emplacements demandées. L'attestation sera jointe au registre pour être remise au Maire de la commune d'organisation.

[lesouvidesongrenier@gmail.com](mailto:lesouvidesongrenier@gmail.com)